

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 juillet 2012

Service instructeur
Direction des Systèmes d'Information

N° CP-2012-7-12-1

Service consulté

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AUX EVOLUTIONS DU LOGICIEL DE GESTION DE LA MOBILITE DES PERSONNELS TOS

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement de la participation financière du Conseil Général du Haut-Rhin aux évolutions du logiciel de gestion de la mobilité des personnels T.O.S. (MOTOS) à la Région Alsace. Le montant de cette dépense s'élève à 4 207.59 € TTC.

La Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se sont engagés à organiser des campagnes annuelles de mobilité ouvertes à leurs personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (T.O.S) affectés dans les lycées et collèges alsaciens.

Afin d'être à même d'assurer la gestion des postes vacants, des demandes de mutations et l'attribution des postes, une application informatique « Gestion de la Mobilité des personnels T.O.S. » (MOTOS) a été créée en 2007 en lien avec le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace.

Par délibération en date du 8 juillet 2011, votre commission a validé le principe d'une participation financière du Conseil Général à la mise à jour du logiciel MOTOS.

La clé de répartition énoncée dans le précédent rapport comportant une anomalie et n'était donc pas conforme à la convention du 5 septembre 2008. Aussi, conformément à cette convention, il est prévu une participation de la Région Alsace à hauteur de 40 % et des deux Conseils Généraux à hauteur de 30 % pour les développements du logiciel.

Les prestations ont été exécutées fin 2011 par la société CAPGEMINI pour un montant total définitif de 14 025,29 € TTC.

Le montant à la charge du Conseil Général est donc de 4 207,59 € TTC.

La Région Alsace n'a pas pu nous transmettre les éléments nécessaires au paiement avant la clôture budgétaire 2011. Les crédits correspondants ont été inscrits en Décision Modificative n°1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser le versement de la somme de 4 207,59 € TTC à la Région Alsace au titre de la participation à la mise à jour du logiciel de gestion de la mobilité des personnels T.O.S..
- La dépense sera prélevée sur le programme J 721 – Chapitre 65 – Nature 65732 – Fonction 0202. Les crédits ont été inscrits lors de la Décision Modificative N°1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER